

17SUD FRANCE

société à responsabilité limitée au capital de 20 euros
siège social : 60 RUE FRANCOIS IER 75008 PARIS
990837890 RCS Paris
(la "Société")

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 16/03/2026

Les Associés :

- Monsieur Roland Dugue, né le 14/09/1994 à Papeete (98714), de nationalité française, demeurant 12 krockelshaff-strooss 5722 Aspelt, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Jérémy POULAIN, né le 10/06/1994 à Papeete (98714), de nationalité française, demeurant Lot Aute 1 lot n 5 98714 Papeete, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble deux cents (200) parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1 (Modification de l'objet social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de modifier l'objet social de la Société à compter de ce jour.

Les Associés décident de remplacer toutes les activités exercées par la Société.

En conséquence de quoi, le nouvel objet social de la Société est :

- Services d'assistance technique pour transactions commerciales en ligne, incluant la mise en relation de partenaires commerciaux avec des prestataires de services de paiement tiers et l'intermédiation technique pour l'adoption de solutions transactionnelles en ligne ;

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'ancienne activité de la Société à savoir :

"

- Activités de traitement et de règlement des transactions financières, y compris des transactions effectuées par carte de crédit.
- Conseil et assistance aux entreprises en finances et dans la gestion de leur trésorerie.

"

est remplacée par la mention de la nouvelle activité de la Société à savoir :

"

- Services d'assistance technique pour transactions commerciales en ligne, incluant la mise en relation de partenaires commerciaux avec des prestataires de services de paiement tiers et l'intermédiation technique pour l'adoption de solutions transactionnelles en ligne ;

"

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3

(Modification de la date de clôture de l'exercice social)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société à compter de ce jour.

La nouvelle date de clôture de l'exercice social de la Société est le 31 décembre.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit :

- la mention de la date de clôture de l'exercice social à savoir le "**30 septembre**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture de l'exercice social à savoir le "**31 décembre**".
- la mention de la date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er octobre**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er janvier**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 5

(Modification du premier exercice social de la Société)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de modifier la durée du premier exercice social. La nouvelle date de clôture du premier exercice social est le 31 décembre 2026.

DÉCISION 6

(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit : la mention de la date de clôture initiale du premier exercice social à savoir "**30 septembre 2026**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture du premier exercice social à savoir "**31 décembre 2026**".

DÉCISION 7

(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 8

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 16/03/2026, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis aux membres de la Gérance, qui le reconnaissent, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS, le 16/03/2026,

Roland Dugue
Gérant et Associé

Jérémy POULAIN
Associé